

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

VILLE DES SABLES D'OLONNE

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 27 juin 2022

DELIBERATION N° 9

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES

L'an deux mille vingt deux, le vingt sept juin à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal des Sables d'Olonne se sont réunis Salle du conseil de la Mairie annexe de la Jarrie, sise 4 rue des Sables aux Sables d'Olonne, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le vingt et un juin deux mille vingt-deux (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivité Territoriales).

PRESENTS : BARRETEAU Jacques, BAUDUIN Michel, BLANCHARD Alain, BOURGET Anthony, BRANDET Claire, BRICARD Guy, BRULARD Elise, CASSES Jean-Eudes, CHAPALAIN Jean-Pierre, CHENECHAUD Nicolas, CHEREAU Donatien, COMPARAT Annie, DEJEAN Jean-François, DELPIERRE Christine, GINO Corine, GUAY Frédérique, HECHT Gérard, HORDENNEAU Dominique, JEGU Didier, LADERRIERE Sophie, LAINE Maryse, LOPEZ Sophie, MAUREL Mauricette, MEZIERE Alexandre, MONGELLAZ Gérard, MOREAU Yannick, PECHEUL Armel, PERON Loïc, PINEAU Florence, POTTIER Caroline, ROUMANEIX Nadine, ROUSSEAU Lucette, ROZO-LUCAS Orlane, SIX Jean-Yves, VRIGNON Francine, YOU Michel.

ABSENTS EXCUSES : COTTENCEAU Karine donne pouvoir à BOURGET Anthony, DARMEY Alain donne pouvoir à POTTIER Caroline, DEVOIR Robert donne pouvoir à CASSES Jean-Eudes, HERBRETEAU Jennifer donne pouvoir à CHEREAU Donatien, LE FLOCH Nicolas donne pouvoir à CHENECHAUD Nicolas, MAESTRIPIERI Dominique donne pouvoir à VRIGNON Francine, RIVALLAND Bruno donne pouvoir à ROZO-LUCAS Orlane, VRAIN Isabelle donne pouvoir à DELPIERRE Christine.

ABSENT : PARISSET Lionel.

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Nadine ROUMANEIX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 45

Nombre de présents : 36

Nombre de votants : 44

REPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
—
VILLE DES SABLES D'OLONNE
—

Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal
du 27 juin 2022

DELIBERATION N° 9

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIES

Il est nécessaire pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, l'intervention des secours, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Si le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le Maire peut prescrire, il appartient au Conseil municipal, par délibération, de déterminer le nom à donner aux rues et places.

Dans ce cadre, il convient de procéder à la dénomination sur le territoire de plusieurs voies suite à l'autorisation de plusieurs opérations. Aussi, il est proposé de dénommer les voies desservant :

- Le lotissement Les Moinardes (SIPO PHILAM):

- Voie n° 1 : **rue Sophie Germain** (1776-1831), mathématicienne, physicienne et philosophe connue pour le théorème arithmétique portant son nom et sur ses travaux sur l'élasticité des corps.
- Voie n° 2 : **rue Thérèse Bertrand Fontaine** (1895-1987), première femme médecin des hôpitaux de Paris et première femme membre de l'Académie Nationale de Médecine en tant que médecin.
- Voie n° 3 : **rue Charles de Foucauld** (1858-1916), géographe, linguiste et scientifique français.
- Voie n° 4 : **rue Rose Valland** (1898-1980), conservatrice de musée et résistante française.
- Voie n° 5 : **impasse Ernest Renan** (1823-1892), écrivain.

- L'opération Nexity située à l'angle de la rue Emile Lansier et Alain Mimoun : **rue Jules Rimet** (1873-1956), dirigeant du football français.

- L'opération SCI La Violette située en face du Super U d'Olonne sur Mer : **rue de la Violette**, lieu-dit cadastral.

- L'opération Cts BRETAUDEAU située rue des Sternes : **impasse des Guifettes**, espèce d'oiseaux présente dans les marais.

- L'opération rue des Sablais : **impasse des Alérions**, aiglons.

* * *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

* * *

Après avis favorable de la Commission Urbanisme, réunie le 24 mai 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- DE DÉNOMMER les voies nouvelles dans les conditions précitées et conformément aux plans ci-annexés.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document entre dans le cadre de la délibération.

Fait et délibéré aux Sables d'Olonne
Les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Yannick MOREAU



Signé par : Yannick MOREAU
Date : 30/06/2022
Qualité : Maire des Sables d'Olonne

Maire des Sables d'Olonne

Nb : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nantes peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du conseil municipal dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir soit :

- *A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;*
- *Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*

LOTISSEMENT LES MOINARDES
PARTIE NORD

PLAN DE SITUATION



Rue Thérèse Bertrand Fontaine



Rue Sophie Germain

Rue Charles de Foucauld

LOTISSEMENT LES MOINARDES
PARTIE SUD



Rue Rose Valland

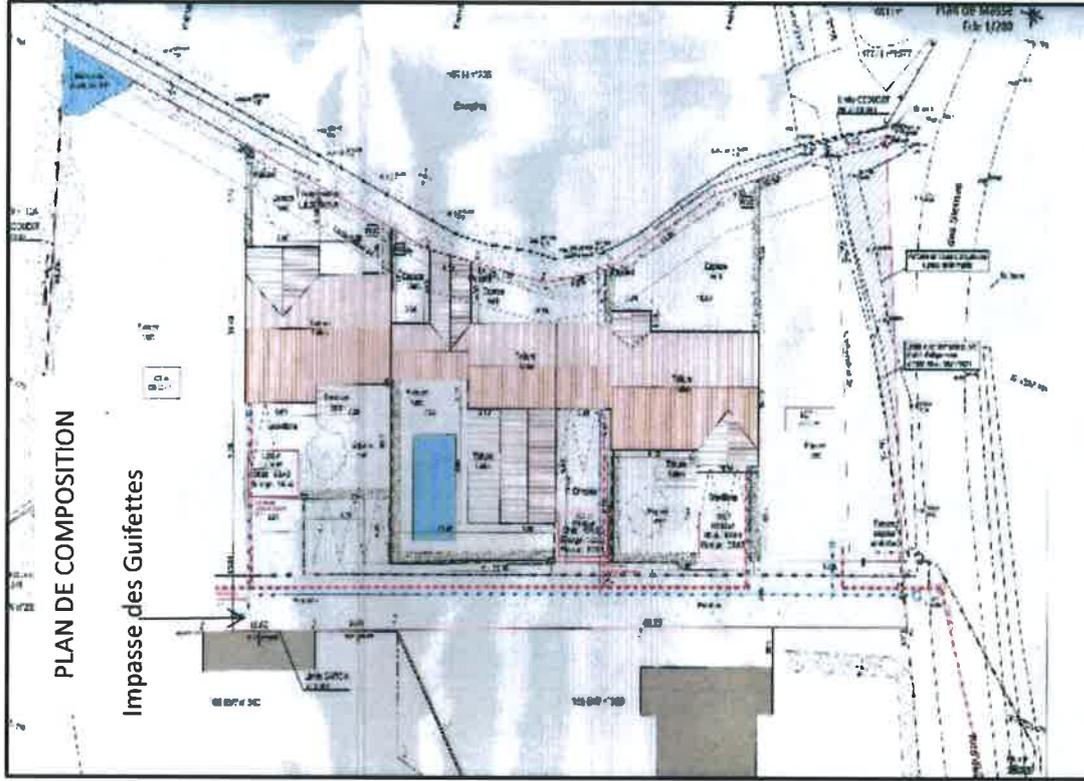


Impasse Ernest Renan

PLAN DE SITUATION



OPERATION BRETAUDEAU



OPERATION SCI LA VIOLETTE

